

Le 24 avril 2020

## SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2020

**Ce vendredi 24 avril, l'Assemblée départementale de Loir-et-Cher était réunie en séance plénière unique en visioconférence afin de continuer de prendre les décisions nécessaires à la bonne marche de l'institution. L'enregistrement des débats et les résultats des votes sont disponibles sur le site du conseil départemental.**

### A/ Les sujets majeurs

#### **1/ Aménagement du fonctionnement de l'assemblée départementale durant la crise du Covid-19**

Le conseil départemental aménage le fonctionnement de son organe décisionnel conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020. Celle-ci accorde notamment une délégation de compétences de droit au président pour attribuer les subventions aux associations et garantir les emprunts. Elle autorise également le recours à l'organisation des réunions plénières en visioconférence.

Ce texte fait obligation à l'exécutif qui dispose de ces pouvoirs élargis de rendre compte aux conseillers départementaux des décisions qu'il prend, dès leur entrée en vigueur, et à la plus proche réunion plénière ou de commission permanente.

#### **2/ Fiscalité 2020**

Lors de l'élaboration du Budget Prévisionnel, le produit fiscal attendu a été estimé à 85 446 116 €. Le Président du conseil départemental a formulé la proposition de reconduire à son niveau de 2019 le taux de la taxe sur le foncier bâti, soit 24,40 %. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

#### **3/ Création de l'Agence d'attractivité**

Le conseil départemental se dote d'une nouvelle entité dénommée "Loir-et-Cher attractivité", instituée sous format associatif :

- Adoption des futurs statuts et mandat donné au président du conseil départemental pour l'organisation de l'assemblée générale constitutive.
- Octroi d'une subvention de fonctionnement de 200 000 €, au titre de l'année 2020, et autorisation de signer la convention subséquente.
- Autorisation de signer une convention d'assistance et de moyens matériels.
- Désignation des conseillers départementaux pour représenter le département aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires prévues par les statuts de l'association et désignation des membres du conseil d'administration.

L'Agence d'attractivité aura trois principaux champs d'intervention :

- la promotion de notre territoire
- la prospection d'une main d'œuvre qualifiée pour les secteurs économiques en tension
- la prospection et l'accompagnement à l'installation de professionnels de santé afin de répondre à l'enjeu de notre démographie médicale (médecins généralistes et spécialistes, personnels infirmiers).

---

### CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – [cassandra.guillot@departement41.fr](mailto:cassandra.guillot@departement41.fr) – 06 07 27 04 65  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **B/Travaux Voirie**

### **Aménagement de l'ancienne départementale à Cheverny**

Subvention de 59 184 € à la commune de Cheverny pour l'aménagement de l'ancienne départementale dite de Romorantin-Lanthenay afin de favoriser les déplacements des clientèles touristiques.

## **C/Collèges**

### **1/Restructuration du collège Joseph Crocheton à Veuzain-sur-Loire**

Le collège Joseph Crocheton à Veuzain-sur-Loire, accueillant 630 élèves, nécessite des travaux de restauration, notamment pour les bâtiments de la demi-pension et les salles d'enseignements.

N'ayant jamais bénéficié d'une restauration depuis son ouverture, les travaux permettront également de répondre à la répartition éparse des locaux de part et d'autre de la rue de Touraine, seul collège du département traversé par une voie communale.

Le conseil départemental a décidé de réfléchir à un programme ambitieux de rénovation permettant :

- d'intégrer les nouveaux usages et modes d'apprentissage : le numérique et l'innovation pédagogique ;
- de construire un bâtiment environnemental, c'est-à-dire confortable (confort, lumière et air sain) ;
- de prévoir la modularité des espaces ou leur réversibilité dans le temps et l'ouverture sur l'extérieur.

Les études de programmation réalisées en interne permettent de démontrer qu'il est possible, moyennant construction, de localiser l'ensemble des locaux nécessaires dans la zone Sud du collège actuel, à l'exception de certains logements de fonction et du parking des personnels.

Les travaux devraient débuter à l'horizon 2022 pour une livraison à la rentrée 2024 pour un coût de l'opération estimé à 11 000 000 €.

### **2/Dotation exceptionnelle en faveur du collège René Cassin de Beauce-la-Romaine**

Dotation exceptionnelle de 24 946 € allouée, au titre de l'année 2020, au collège René Cassin de Beauce-la-Romaine pour lui permettre de prendre en charge les dépenses de chauffage électrique.

### **3/Participation aux dépenses de fonctionnement du collège « La Maîtrise Notre-Dame » à Beaugency**

Le conseil départemental doit participer aux dépenses de fonctionnement des collèges hors département dès lors que le taux d'élèves issus de notre département est supérieur ou égal à 10 %.

Au titre de l'année 2020, cette disposition concerne le collège privé « La Maîtrise Notre-Dame » de Beaugency (45).

La participation du département de Loir-et-Cher aux dépenses de fonctionnement s'élève à 37 595,16 € au titre de l'année 2020 à verser au département du Loiret.

---

## CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – [cassandra.guillot@departement41.fr](mailto:cassandra.guillot@departement41.fr) – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## D/Numérique

### **Adhésion au GIP Récia**

Le GIP Récia œuvre, à l'échelle régionale, au développement des usages numériques à travers des outils ou prestations mutualisés, et qui contribue à l'animation de sa communauté numérique regroupée au sein de la dynamique French tech Loire valley.

L'adhésion du conseil départemental permettra de :

- Concrétiser officiellement la collaboration renforcée engagée depuis plusieurs mois à l'échelle régionale pour accompagner au mieux la transformation numérique de notre territoire et de ses acteurs.
- Doter les collégiens de notre département d'un espace numérique de travail modernisé. À l'horizon de la prochaine année scolaire, il nous faudra en effet renouveler cet outil devenu indispensable et essentiel, comme nous pouvons le constater chaque jour dans la période actuelle. La solution proposée par le GIP Recia répond pleinement à ce besoin, et permettra d'offrir une continuité d'outil entre le collège et le lycée aux élèves de Loir-et-Cher et à leurs parents.
- Permettre de participer de manière plus active à la construction de réponses collectives et mutualisées dans les différentes réflexions engagées dans le domaine du numérique.

Pour l'année 2020, le montant de la contribution statutaire est fixé à 30 000 €. Celle-ci sera calculé au prorata temporis, à partir de la date effective de notre adhésion.

## E/Ressources

### **Qualité de l'eau**

Le département versera une subvention totale de 46 165 € pour améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement :

- Adduction d'eau potable pour les communes de Neung-sur-Beuvron, Ouzouer-le-Marché et pour le SIAEP Prénouvellon (Membrolles, Tripleville, Verdes, Charsonville).
- Assainissement à Veuzain-sur-Loire, Blois, Candé-sur-Beuvron et Chailles

## F/Environnement

### **1/Acquisition d'un domaine forestier**

Le conseil départemental fait l'acquisition d'un domaine forestier de 172 hectares au titre des espaces naturels sensibles.

Ce domaine est situé pour l'essentiel dans la réserve naturelle dite des « Vallées de la Grand Pierre et de Vitain », principalement sur la commune d'Averdon mais également sur les communes de Fossé, La Chapelle-Vendômoise et de Marolles.

Le montant de l'acquisition s'élève à 891 771 € auquel s'ajouteront des frais de notaire, d'intermédiaire et de géomètre estimés à 108 954 €.

Ce domaine sera financé par le produit de la taxe d'aménagement et des fonds européens, notamment une aide de 250 000 € au titre du fonds européen agricole pour le développement rural.

Ce domaine forestier est composé :

- d'une zone boisée, notamment de feuillus (environ 131 hectares)
- de landes et zones humides (environ 23 hectares)
- de terres agricoles et prés (environ 18 hectares)
- d'un ensemble bâti comprenant habitation, grange et écurie

---

## CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – [cassandra.guillot@departement41.fr](mailto:cassandra.guillot@departement41.fr) – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une partie du domaine, incluant le bâti et 18 hectares de terres agricoles, est actuellement louée, pour un produit annuel d'environ 9200 €.

Enjeux :

- reprise en main de la gestion forestière, qui n'est pas réglementée sur ce secteur, afin de la faire évoluer dans un sens plus conforme à nos objectifs environnementaux ;
- réouverture des zones de marais, fermées au cours du temps par manque d'entretien, par promotion de l'éco pâturage bovin ou ovin ;
- diversification du réseau des chemins de randonnée par l'ouverture de nouveaux secteurs au public ;
- création de chantiers scolaires, en lien avec le lycée agricole de Vendôme, par la réalisation de travaux sur la Cisse (4 km de linéaire sur la propriété).
- À plus long terme et dans le cadre de la construction d'un projet global, il pourra être envisagé, s'agissant de l'ensemble bâti, d'en faire une annexe de la maison de la nature afin d'y accueillir des chantiers d'insertion pour l'entretien du site, des classes vertes pour des animations pédagogiques et de constituer un lieu de stockage pour le matériel du comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (C.D.P.N.E.), gestionnaire de la réserve naturelle nationale.

Quant aux terres en jachères, des discussions pourront s'engager avec le fermier en place en vue d'une reprise pour transformation en pâturages ovins, compte tenu des besoins du secteur, ou d'une utilisation pour partie en maraîchage bio pour nos collèges.

En devenant propriétaire d'un vaste complexe de marais en tête de bassin de la Cisse, le conseil départemental pourra assurer une gestion optimisée de la ressource en eau en aménageant les marais pour une meilleure expansion des crues et en limitant la consommation d'eau au printemps et en été par le retrait progressif des peupliers.

Les débordements aux périodes appropriées dans les zones de marais avec un temps de transit plus long augmenteront le pouvoir d'épuration de l'eau qui sera restituée à l'aval, et amélioreront la recharge de la nappe.

### **2/Dotation départementale d'aménagement durable**

Pour l'exercice 2020, la dotation départementale d'aménagement durable est répartie entre 42 collectivités éligibles pour un montant total de 972 100 €, pour un montant global de 2 342 576 € HT de dépenses retenues.

### **G/Culture**

#### **1/Développement du réseau de lecture publique**

Attribution de subventions d'un montant total de 14 318 € réparti entre les 5 structures suivantes :

- Commune de Chailles pour le spectacle clownesque « Tombé sur un livre »
- Communauté de communes du Perche et du Haut-Vendômois pour l'organisation d'expositions et d'animations autour du thème des Trognés
- Commune de Saint-Ouen pour la mise en scène de contes gothiques « Un comédien conte, un illustrateur dessine »
- Communauté de communes Cœur de Sologne pour une lecture théâtrale « Maintenant à table ! »
- Commune de Busloup pour les travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipement pour la bibliothèque municipale

#### **2/Politique culturelle**

Le département apportera une aide financière d'un montant de 100 907 € pour la restauration du patrimoine architectural.

---

#### CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – [cassandra.guillot@departement41.fr](mailto:cassandra.guillot@departement41.fr) – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **H/Solidarités**

### **1/Subventions dans le domaine des solidarités**

Attribution de subventions d'un montant total de 216 245 € réparti entre les 2 structures suivantes :

- Centre hospitalier de Blois pour le fonctionnement du SAMU et pour le fonctionnement du dispositif de transport sanitaire hélicoptéré
- Commune de Saint-Gervais-la Forêt pour l'organisation d'une table ronde intitulée "Regard croisés sur les causes de l'illettrisme", dans le cadre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme

### **2/Versement à titre exceptionnel d'une allocation informatique aux assistants familiaux pour utilisation du matériel personnel**

Afin d'assurer le suivi scolaire de chaque enfant, durant la crise du Covid-19, les assistants familiaux sont confrontés à une utilisation accrue de leur matériel et consommables informatiques.

Une allocation informatique à titre exceptionnelle d'un montant de 60 € est attribuée à chaque assistant familial en situation d'accueil sur la paie du mois d'avril 2020.

### **3/Allocation départementale de stage en faveur des étudiants en médecine**

Allocation départementale de 1 200 € attribuée à neuf étudiants, soit un total de 10 800 €, pour leurs stages de six mois en médecine générale effectués dans le département, sur la période de novembre 2019 à avril 2020.

### **4/Aide à la primo-installation des professionnels de santé**

Deux médecins généralistes ont bénéficié de fonds d'intervention et de promotion de la santé d'un montant de 3 000 € pour l'acquisition de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel :

- Aurélie Blin, médecin généraliste, installée depuis le 1er janvier 2020 dans la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Georges-sur-Cher
- Alexandrine Bonnigal, médecin généraliste, installée depuis le 1er octobre 2019 à Pontlevoy.

### **5/Soutien en faveur du développement du volontariat des sapeurs-pompiers employés communaux ou intercommunaux sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**

Le département décide de verser une aide de 1 279 € par sapeur-pompier volontaire à chaque commune et EPCI signataire de la convention se rapportant au soutien en faveur du développement du volontariat des sapeurs-pompiers dans les communes et EPCI.

Sur la période du 1er au 31 décembre 2019, 65 structures publiques bénéficient de ce soutien, ce qui représente 111,33 sapeurs-pompiers volontaires en équivalent temps plein sur l'année, soit un montant total de 142 398 €.

---

## CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – [cassandra.guillot@departement41.fr](mailto:cassandra.guillot@departement41.fr) – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12